Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_104-DE

DEL 2026/104

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-HUIT AVRIL A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BEGUE.

Lieu de la séance Salle des Halles, Saint-Aubin-du-Cormier

Date de convocation 22 avril 2026

Présents MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, S. CHYRA, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZE-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, C. LEMOINE, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, M. V. LEMIERE, Y. LE ROUX, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, M. F. TROUVE R. SALAUN, D. VEILLAUX.

Absents représentés M. L. BOUTHELOUP (POUVOIR A M. D. VEILLAUX), M. A. PECHON (POUVOIR A M. J. BELLONCLE),

Absents

Secrétaire de séance M. D. VEILLAUX

CULTURE

Convention de partenariat entre le département et l'école de musique l'Orphéon pour l'année 2026

Rapporteur : Sarah CHYRA

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU L'arrêté préfectoral n° nº35-2023-01-04-00005 du 4 janvier 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes « Liffré-Cormier Communauté » et notamment la compétence gestion et animations des écoles de musique intercommunale et l'Ecole de musique l'Orphéon en particulier ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_104-DE

VU l'avis du Bureau Communautaire du 21 avril 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Le Département soutient l'enseignement musical en vue d'en ouvrir l'accès au plus grand nombre, et en particulier les plus jeunes. Cette politique vise à offrir à tous une sensibilisation à la musique, premier pas vers une démarche d'éducation artistique et culturelle, portée par différentes disciplines (musique, danse arts numériques, théâtre, arts plastiques, audiovisuel, arts de rue...)

L'école de musique l'Orphéon est identifiée par le Département d'llle-et-Vilaine comme un acteur d'intérêt départemental dans la mise en œuvre du Plan Musiques en llle-et-Vilaine.

L'Assemblée départementale a voté le 11 février, les subventions 2026 du Plan Musiques. L'aide au fonctionnement apportée par le Département a pour but de soutenir le projet de l'école de musique pour l'ensemble de ses volets et actions et se met en place par le biais d'un conventionnement.

Pour ce conventionnement, le Département affirme sa volonté d'inscrire le partenariat dans une logique de projets. L'objectif est que chaque école puisse dans sa programmation co-construire avec le Département certains projets qui pourront faire écho aux orientations politiques départementales.

A ce titre et conformément à son projet d'établissement l'école de musique l'Orphéon propose de répondre à ces sollicitations par le biais de trois actions à savoir :

- Poursuivre et intensifier le partenariat qui lie l'Orphéon à l'association Les Courtils (ex-Rey Leroux) en accueillant les résidents dans les locaux de l'école de musique et ainsi favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Continuer le Partenariat pédagogique et musical avec l'école de musique la Fabrik avec notamment l'accueil du groupe "Poppy Seeds" et concert commun sur le thème de la musique irlandaise prévu en juin 2026.
- Favoriser les pratiques amateurs en mettant en place une convention de mise à disposition des nouveaux locaux de l'école de musique permettant l'accueil des groupes ou d'organismes dans le cadre de répétitions ou d'échanges pédagogiques avec l'Orphéon.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider ces projets qui s'inscrivent dans le projet pédagogique de l'école de musique et dans le cadre de son fonctionnement tel que budgétisé pour 2026 et de solliciter auprès du Conseil Départemental le versement des sommes inscrites au plan départemental musiques via la signature d'une convention de partenariat similaire à celle des années précédentes.

En 2025, le Conseil Départemental a attribué une subvention de 8 483 €. Pour 2026 il est sollicité un montant similaire pour accompagner le fonctionnement de l'école de musique communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le programme d'actions de l'école de Musique l'Orphéon correspondant aux orientations politiques départementales ;

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention à hauteur des crédits inscrits et fléchés au Plan Musiques en Ille-et-Vilaine ;

- **AUTORISE** Monsieur le président signer la convention de partenariat qui sera rédigée par les services du conseil départemental ainsi que tous les documents s'y afférant.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_104-DE

La séance est levée à 21h35

Fait à Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 avril 2026

Le Président,	**La Secrétaire de séance,**
Guillaume BEGUE	David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.